

Info.pl@ine

ZOOM sur

RECOLTE

CHAULAGE

N°50 – 28 juillet 2005 - 4 pages

Premières tendances

Quelques points de repères

AGRO-METEO

Pluviométrie du 10 au 20 juillet (mm) :

Normale	Campagne 2004 – 2005			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy la Chapelle
19,8	8,2	2,4	1,2	25,6

Moyennes des températures du 10 au 20 juillet (°C) :

	Normale	Campagne 2004 – 2005			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy la Chapelle
mini	12,9	15,6	15,7	15,3	16,2
Maxi	24,5	30	28,7	29	28,2

source : Météo-France

Les températures sur cette décade sont nettement supérieures aux normales saisonnières. On atteint les 30°C de moyenne sur

Egreville, 7 jours sur 10 dépassent les 30°C ! D'une manière générale, le 15 juillet est la journée la plus chaude avec des températures maximales comprises entre 32 et 35°C, quant aux minimales, elles ne sont pas inférieures à 17°C.

Par conséquent, les ETP sont importantes lors de cette décade avec une moyenne proche de 6,5 mm par jour.

Les pluies ont été assez rares. Cependant, localement les orages, souvent de grêle, amènent 25 à 40 mm d'eau le 18 juillet et provoquent de la verse sur les cultures encore en place.

ACTUALITES CULTURES

RECOLTES : PREMIERES TENDANCES

Les premières tendances pour la récolte 2005 sont les suivantes :

- Les rendements en blés sont très hétérogènes, les terres peu profondes et en particulier celles du sud du département ont souffert du sec, d'où des rendements autour de 65 qx. Si on peut s'avancer à donner une moyenne, on peut dire 80 qx sachant que les 100 qx sont tout de même atteints par endroits. Les plus mauvais rendements semblent être les blés sur blés. Par contre, les protéines sont au rendez-vous cette année avec des 12 à 14%.

Au niveau des variétés, Sankara et Caphorn semblent faire de bons rendements tandis que Apache et Orvantis apparaîtraient en retrait.

- L'escourgeon tire son épingle du jeu avec des 70-80 qx avec parfois des calibrages faibles.

- Les orges de printemps varient de moins de 60 jusqu'à 80 qx, par contre elles apparaissent élevées en protéines, sauf chez les irrigants qui ont aussi un bon calibrage.

- Le colza est la culture qui a le mieux profité cette campagne. Les rendements sont bons puisqu'ils vont de 35 à plus de 50 qx.

- Les rendements pois sont décevants avec des rendements qui tournent autour de 40 à 50 qx. Il apparaît que la floraison a souffert du coup de chaud de juin

CHRYSOMELE du MAÏS, foyer de Gouvernes : la lutte commence

Suite au piégeage de la Chrysomèle du maïs sur la commune de Gouvernes le 07 juillet puis sur la commune de Chessy le 19 juillet, le plan de lutte défini par arrêté préfectoral du 21 juillet se met en place.

Ce plan de lutte comprend une zone focus avec 51 communes dans un rayon de 10 km autour de Gouvernes et une zone tampon avec un rayon de 40 km.

P Liste des communes de la zone focus

ANNET-SUR-MARNE, BAILLY-ROMAINVILLIERS, BROU-SUR-CHANTEREINE, BUSSY-ST-GEORGES, BUSSY-ST-MARTIN, CARNETIN, CHALIFERT, CHAMPS-SUR-MARNE, CHANTELOUP, CHELLES, CHESSEY, CLAYE-SOUILLY, COLLEGIEN, CONCHES-SUR-GONDOIRE, COUPVRAY, COUNTRY, CROISSY-BEAUBOURG, DAMPMART, EMERAINVILLE, ESBLY, FAVIERES, FERRIERES-EN-BRIE, FRESNES-SUR-MARNE, GOUVERNES, GRETZ-ARMAINVILLIERS, GUERMANTES, JABLINES, JOSSIGNY, LAGNY-SUR-MARNE, LESCHES, LOGNES, MAGNY-LE-HONGRE, MONTEVRAIN, MONTRY, NOISIEL, OZOIR-LA-FERRIERE, LE-PIN, POMPONNE, PONTAULT-COMBAULT, PONTCARRE, PRECY-SUR-MARNE, ROISSY-EN-BRIE, ST-THIBAUT-DES-VIGNES, SERRIS, THORIGNY-SUR-MARNE, TORCY, VAIRES-SUR-MARNE, VILLENEUVE-LE-COMTE, VILLENEUVE-ST-DENIS, VILLEPARISIS, VILLEVAUDE

Au 26 juillet, ce sont 536 adultes qui ont été piégés sur 7 pièges différents sur Gouvernes et Chessy, avec 348 adultes sur un même piège (la plus grosse prise jamais réalisée en France !).

P Principales mesures de lutte sur la zone focus

- 2 traitements adulticides (DECIS expert) à 15 jours d'intervalle. La 1^{ère} phase de traitement commence aujourd'hui.

- 1 traitement larvicide (CURATER) lors des semis de maïs 2006.

- Obligation de rotation avec du maïs une année sur 3 : Si maïs en 2005, pas de maïs avant 2008.

Si maïs en 2004, pas de maïs avant 2007.

Si maïs avant 2004, pas de maïs avant 2006.

- Date de récolte après le 1^{er} octobre 2005.

A ce jour, l'Etat prend en charge le coût des traitements adulticides (produit + façon) et du traitement larvicide (produit).

P Mesures de lutte sur la zone tampon

- Recommandation d'éviter la monoculture de maïs.

Néanmoins cette recommandation est très forte pour ralentir au maximum l'extension du parasite car les nouveaux piègeages ont toujours lieu sur des parcelles en monoculture de maïs.

Nous tenons à votre disposition l'arrêté préfectoral pour connaître l'ensemble des mesures de lutte.

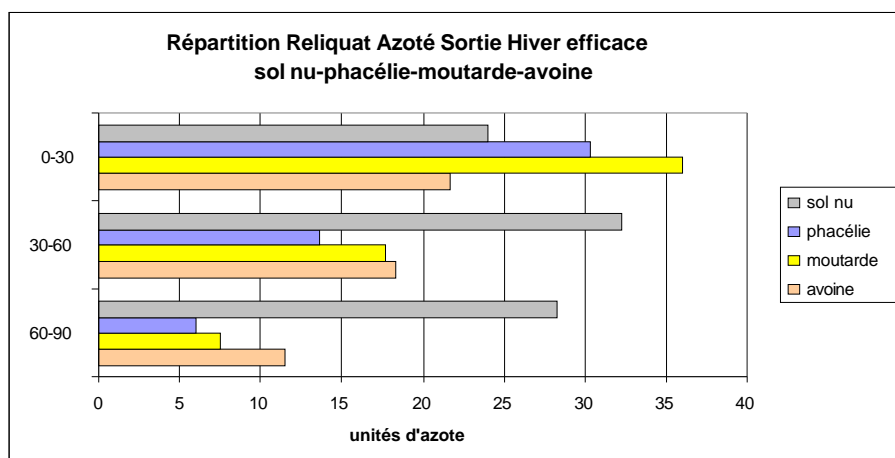
STRATEGIE AGRONOMIQUE

INTERCULTURE : QUELS INTERETS POUR VOS SOLS ?

P Piéger l'azote

Ces références sont issues d'essais au champ campagne 2004/2005 à Gironville en argilo-calcaire, Chevru en limon profond, Crécy-La-Chapelle en limon-argileux et Saint Hilliers en limon-argileux.

Grâce aux différents couverts végétaux, l'azote est remonté dans les horizons supérieurs vers la surface, contrairement au sol nu où l'azote a tendance à se retrouver vers les horizons plus profonds. De plus, un couvert va prélever l'azote à l'automne ; sa minéralisation au printemps libérera l'azote pour la culture suivante. On peut ainsi économiser sans problème 15 à 20 unités d'azote soit 10 à 12 euros/ha.



P Améliorer la structure et la vie biologique du sol

L'interculture :

- stimule l'activité microbienne en augmentant les populations de vers de terre, micro-organismes, ...
- améliore la structure du sol et lutte contre la battance,
- limite l'érosion et le transfert par ruissellement des éléments fertilisants (phosphore, matière organique) et des phytosanitaires,
- améliore la vie biologique du sol pour permettre une meilleure mise à disposition des éléments fertilisants (azote, phosphore, potasse, soufre, ...).

Conseils sur la gestion de l'interculture en fonction de la classification des sols de Seine-et-Marne

(Référence : Guide 4 « Classification agronomique et comportementale des sols en Seine-et-Marne » Chambre d'Agriculture 77)

Types de sols	Nécessité de couverture (*)	Type de couvert préférentiel	Date de destruction
Limons francs	+	Tous types de couverts	Possible tardivement
Limons battants Limons sableux ou sables limoneux	++ +++	Couverts de faible hauteur : phacélie, graminées ou moutarde régulière n'excédant pas 40 cm.	Précoce pour les sols engorgés et les limons sableux ou sables limoneux
Limons argileux	++		Précoce. Enfouissement délicat en cas de labour
Limons argileux engorgés Argiles limoneuses	+++		Précoce. Enfouissement délicat en cas de labour
Argiles engorgées Argiles sableuses	+++		Cultures d'automne recommandées. Couverts possibles en cas de semis direct.
Argilo-calcaires	+++	Couverts de faible hauteur : phacélie, graminées ou moutarde régulière n'excédant pas 40 cm.	Précoce
Limons calcaires	++	Tous types de couverts	Possible tardivement Veillez à une bonne répartition du couvert et à l'humidité du sol lors de l'enfouissement.
Sables sains	+++	Cultures d'automne à privilegier. Couverts de faible hauteur : phacélie, graminées ou moutarde régulière n'excédant pas 40 cm.	Semis précoce pour assurer la levée et destruction tardive.

(*) Nécessité de couverture du sol soit par une culture soit par un couvert

UN POINT SUR LES AMENDEMENTS CALCIQUES BASIQUES (suite...)

P Les indices d'un déficit en calcium et indicateurs

Voir info.pl@ine n°49.

P Indications sur les quantités à apporter

A titre indicatif, le tableau ci-dessous donne les quantités d'amendements calciques à apporter sous forme de calcaire (CaCO₃) et sous forme de chaux (CaO), par type de sol, seulement si la nécessité de cet apport est confirmée par une analyse.

	Avec un produit sous forme de CaCO ₃ : craie, calcaire broyé, marnes... (en kg/ha)	Avec un produit sous forme de CaO : chaux, écumes... (en kg/ha)
Limons battants assez sains	2500 à 3000 tous les 4 ans	1200 à 1700 tous les 4 ans
Limons battants engorgés Limons argileux engorgés	1200 à 1500 tous les 2 ans	A éviter (*) sinon 600 à 800 tous les 2 ans
Limons argileux	2500 à 3000 tous les 4 ans	1700 à 2200 tous les 4 ans
Argiles limoneuses Argiles engorgées Argiles sableuses	3000 à 5000 tous les 4 ans	2200 à 3000 tous les 4 ans
Sables Sables limoneux Limons sableux	800 à 1200 tous les 2 ans	300 à 600 tous les ans

(*) Pour de raisons de risque de blocage d'éléments et de perte par lessivage.

Pour les rotations avec des cultures de betteraves et d'orge de printemps, préférer les apports juste avant ces cultures. Ces cultures nécessitant des pH supérieurs à 6,4.



pas d'apport sur les 2^{èmes} pailles car cela favorise le piétin échaudage

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

IRRIGATION : ATTENTION AUX NOUVELLES RESTRICTIONS !

Le dernier arrêté de juin 2005 précisait les seuils de vigilance, d'alerte, de crise et de crise renforcée pour les bassins versants en Seine-et-Marne. A cette époque, seul le bassin de l'Yerres avait atteint le seuil d'alerte.

Compte tenu des faibles précipitations depuis juin, un nouvel arrêté vient d'être pris par le Préfet de Seine-et-Marne faisant passer les bassins de la Théroutanne, de l'Ourcq, de l'Ancoeur ainsi que la Nappe de Champigny au niveau d'alerte et étend le seuil de crise aux bassins de l'Yerres, du Réveillon et du Grand Morin (voir carte ci-contre).

Les mesures de restriction en situation de crise interdisent (en orange sur la carte) :

- Le lavage des véhicules.
- L'arrosage des espaces verts.
- Le remplissage des piscines et plan d'eau.
- Le lavage des voiries et terrasses.
- L'alimentation nocturne des fontaines publiques,
- **Les prélèvements en rivière (sauf pour les cultures maraîchères et légumières),**
- **Les prélèvements agricoles par forage le jour et le week-end (autorisés la nuit pour les cultures maraîchères et légumières).**

Les mesures de restriction en situation d'alerte interdisent (en jaune sur la carte) :

- Le lavage des véhicules.
- L'arrosage des espaces verts.
- Le remplissage des piscines et plan d'eau.
- Le lavage des voiries et terrasses.
- L'alimentation nocturne des fontaines publiques.
- **Les prélèvements agricoles l'après-midi et le dimanche (sauf pour les cultures maraîchères et légumières).**

L'arrêté ne concerne pas les prélèvements directs en Seine ou dans sa nappe d'accompagnement.

ANNEXE 2 : BASSINS VERSANTS CONCERNÉS
PAR DES MESURES DE RESTRICTIONS
(22 JUILLET 2005)

